



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **11 juin 2024, à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de Monsieur Yvon Carle, maire.

Monsieur Yvon Carle, maire, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

- Madame Chantal Komlosy, conseillère n° 1
- Monsieur Marc Bédard, conseiller n° 2, **ABSENT**
- Monsieur François-Michel Bonneau-Leclerc, conseiller n° 3, **ABSENT**
- Madame Sylvie Salois, conseillère n° 4
- Madame Elisabeth Hamel, conseillère n° 5
- Madame Lucie Crête, conseillère n° 6

Est également présent, Monsieur Daniel Tremblay, Directeur-Général, qui agira comme greffier pour cette séance extraordinaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Carle, constate le quorum à 18h30 et déclare la séance ouverte.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 11 juin 2024 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

(2024-06-138)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Salois, appuyé par madame Élisabeth Hamel et **résolu à l'unanimité** :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.;

QUE le conseil confirme que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 11 juin 2024 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

(2024-06-139)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR 11 juin 2024

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisations et accès au Directeur-Général
5. Abroger la résolution 2023-10-091 et adoption d'une carte de crédit municipale au nom du Directeur Général
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Chantal Komlosy, appuyé par madame Lucie Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité.

4. AUTORISATIONS ET ACCÈS – DIRECTEUR GÉNÉRAL

(2024-06-140)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2024-05-115 embauchant Monsieur Daniel Tremblay à titre de Directeur-Général ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par madame Éliane Hamel, appuyé par madame Sylvie Salois et **résolu à l'unanimité**

- **QUE** M. Tremblay, à titre de Directeur-Général, soit autorisé à récupérer tout le courrier pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, incluant les courriers recommandés ou autres.
- **QUE** M. Tremblay, à titre de Directeur-Général, devient un représentant de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détendra à la caisse. Le DG exercera tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants :
 - **D'**Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
 - **DE** signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
 - **DE** demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité ;
 - **DE** posséder une carte de crédit au nom de la Municipalité ;
 - **DE** signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité ;
- **QUE** M. Tremblay devienne l'administrateur de tout compte "Acces-D" appartenant à la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

- **QUE** Le directeur général ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal exercera les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :
 - Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;
 - Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.
- **QUE** TOUS les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature du maire, ou en son absence du maire suppléant et du Directeur Général
- **QUE** cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.
- **AUTORISATION POUR TOUTES LES TRANSACTIONS AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**
QUE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL est autorisé, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, à faire toutes les transactions dans le cadre de sa fonction auprès, notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, des ministères dont Revenu Canada, Revenu Québec, Affaires municipales, procureur de la Municipalité, directeur des élections, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité d'alarme, Hydro-Québec, Bell mobilité et tous les autres organismes où fait affaire la Municipalité, et ce, à compter du 27 mai 2024.
- **AUTORISATION POUR CLICSEQUIR**
DE nommer monsieur Daniel Tremblay, représentant de la Municipalité à l'égard de ClicSÉQUIR en remplacement de Mme Lisa Lee Farman.
- **DÉLÉGATION À LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS**
QUE le conseil municipal accepte que la plus haute autorité au sein de la Municipalité, soit M. Yvon Carle, maire, délégué et désigne monsieur Daniel Tremblay, Directeur-Général, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

(2024-06-141)

5. **ABROGER LA RÉSOLUTION 2023-10-091 ET ADOPTION D'UNE CARTE DE CRÉDIT MUNICIPALE AU NOM DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ;**

ENTENDU QUE la résolution 2023-10-091 a été adoptée lors de la séance du conseil du 2 octobre 2023 autorisant l'émission d'une carte de crédit à la nouvelle directrice Lisa Lee Farman;

ENTENDU QUE ladite carte a été émise depuis ;

ENTENDU QUE madame Farman n'est plus à l'emploi de la municipalité ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

ENTENDU QUE la résolution 2023-10-091 sera abrogée ;

ENTENDU QUE la municipalité a embauché un nouveau Directeur Général le 21 mai 2024 ;

ENTENDU QUE Daniel Tremblay, le nouveau Directeur Général, a besoin de faire certains achats au nom et au service de la municipalité ;

ENTENDU QUE monsieur Tremblay effectuera un rapport des dépenses de façon régulière, selon l'utilisation.

En conclusion Il est proposé par madame Lucie Crête, appuyé par Chantal Komlosy et **résolu à l'unanimité** d'approuver l'activation d'une carte de crédit municipale au montant de 5 000\$ pour monsieur Daniel Tremblay, Directeur Général

Adoptée à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions concernant les sujets à l'ordre du jour.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Éliane Hamel de lever l'assemblée à 18h46.

Yvon Carle
Maire

Daniel Tremblay
Directeur Général

Le maire, monsieur Yvon Carle, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.